



## COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC

### Comité directeur du 6 avril 2017

**Présents** : Dominique Chastagner, Jean-Marc Peuvrez, Jean Nourry, Thierry et Monique Defrance, Rémi et Jérôme Berthelot, Sylvain et Béatrice Valeyre, Michel Devin.

**Excusés** : Michaël Koza, Josiane Peres, Alain Lassignardie, Michaël Bourges, Lydéric Horber.

#### ***La réunion débute à 20H***

#### **Informations sur les actions du comité :**

La trésorière a déposé (non sans mal) le dossier de subvention CNDS.

Quelques clubs ont également déposé le leur (l'an dernier le président n'a pas été convié pour les soutenir)

Un nouveau logiciel va être utilisé pour la comptabilité.

Le local du matériel a été aménagé par les archer d'Ecouen (il est désolant qu'il n'y ait eu que deux réponses au mail de demande d'aide)

Lundi matin, 10 avril, le Président a rendez-vous au CDFAS avec le responsable sécurité de la fédération pour le pas de tir extérieur.

Les nouvelles cibles mousse ont été achetées (cela posait trop de problème de main d'œuvre pour les réparer). Il faudra des bénévoles pour les mettre en place.

Les anciennes cibles sont à céder aux clubs volontaires.

Médailles pour les championnats départementaux :

Il ne reste pas suffisamment de médailles d'or, un inventaire des médailles d'argent est à faire pour passer la commande.

Monique se charge des médailles pour la DDJ.

#### **Problème du formateur pour les formations fédérales :**

Le comité souhaite que les formations soient assurées par un brevet d'état licencié dans le département.

La formation E1 de cette année est lancée, elle sera donc encore assurée par Hervé Dufeu.

Par la suite le formateur sera Nicolas Ostrowski (licencié à Sarcelles).

Cette décision a fait l'unanimité des présents (et avait reçu l'avis favorable de deux membres excusés).

#### **Etude des projets des commissions**

Chaque commission présente rapidement ses orientations pour la saison à venir. Après accord du CODIR, il est décidé que chaque responsable de commission présente ses actions lors de la réunion des présidents le 4 mai avant l'établissement du calendrier extérieur.

**Prise en charge de l'inscription des archers licenciés dans le département lors des championnats départementaux fita et fédéral :**

Le département prendra en charge ces inscriptions à hauteur de 8€. Tout archer s'inscrivant s'engage à participer et, en cas d'absence, à rembourser le département.  
Cette mention doit être portée sur le mandat par l'organisateur.

***Fin de la réunion : 23h***